CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E74080** **VALABLE JUSQU'AU** **09/09/2027**

ÉDITÉ LE 01/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/05/2004

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 06/02/2023

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 453007403

Siret : 453 007 403 00018

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7152707

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5278050504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5278050504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : CONSTRUCTION & RENOVATION
RAMOS-BLANCHARD

10 RUE DE BOUILHAGUET
47800 MIRAMONT-DE-GUYENNE

Téléphone : 05 53 64 60 47 **Fax :**

Portable : 06 86 65 67 94

Responsabilité légale :
BLANCHARD KEVIN GÉRANT

Site Internet : http://www.ramos-renovation.fr

E-mail : secretariat.ramos@orange.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 109 624 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	14	04/07/2023
2171	Taille et pose de pierre		04/07/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/07/2026 10:40

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.